



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2024

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 089-248900896-20240328-2024_43-DE



N°2024.43

AFFAIRES GÉNÉRALES

L'an deux mille vingt-trois, jeudi 28 mars 2024, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 15 mars 2024, se sont réunis au foyer communal de Chaumont (16 avenue des Chaumes), sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN.

En exercice : 38

Présents : 26

Votants : 32

Étaient présents (titulaires) : Mesdames et Messieurs Fouet, Coquille (Champigny), Denisot (Compigny), Rangdet (Courlon sur Yonne), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry), Marty (La Chapelle sur Oreuse), Michaut (Michery), Cots (Pailly), Aubert (Plessis Saint Jean), Dorte, Joly, Chislard (Pont sur Yonne), Le Gac (Saint Sérotin), Martin (Serbonnes), Lemétayer (Sergines), P. Bardeau (Thorigny sur Oreuse), Spahn, Delalleau (Villeblevin), Gogllins (Villemanoché), Laventureux (Villenavotte) Bourreau, Coutouly, Piète, Sineau (Villeneuve la Guyard)

Était présent (suppléant) : Monsieur Hiroux (Chaumont)

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Brochier (Champigny), Babouhot (Gisy les Nobles), Gesserand (Perceneige), Duval, Desserey (Pont sur Yonne), Pitou (Sergines), C. Bardeau (Thorigny sur Oreuse), Beaumont (Villeblevin), Cochennec (Villeneuve la Guyard), Hautecoeur (Villeperrot), Nezondet, Dauphin (Vinneuf)

Pouvoirs : M. Babouhot à Mme Lemétayer, Mme Duval à M. Dorte, Mme Desserey à M. Chislard, M. Pitou à M. Bourreau, Mme C. Bardeau à M. P. Bardeau, Mme Cochennec à Mme Coutouly.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Générale des Collectivités

Objet : Mise à jour des commissions

Le Conseil communautaire vu,

- le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2121-22, applicable aux établissements publics de coopération intercommunale, qui énonce que « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres »,
- l'article L 5211-40-1 du CGCT qui dispose que les conseillers municipaux des communes membres de cet établissement peuvent participer aux réunions formées par application de l'article L 2121-22, selon les modalités déterminées par le conseil communautaire,
- l'article L 2121-21 du CGCT, applicable aux établissements publics de coopération intercommunale, qui précise qu'il est voté au scrutin secret s'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, sauf si le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,
- les délibérations n°2020.99 et 2024.03 créant les commissions,

Considérant, qu'il convient de compléter les commissions créées suite à la réception de nouvelles candidatures ;

Entendu l'exposé des motifs,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

➤ **DÉCIDE** de compléter les commissions comme suit

- Membres de droit : le Président et chaque vice-Président(e),
- Et les Élus ci-dessous ayant fait acte de candidature

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture de Sens le 2 avril 2024 et de sa publication légale le 2 avril 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

« transition écologique » :

Madame DEVINAT Catherine (Chaumont)
Monsieur HIROUX Serge (Chaumont)
Monsieur DESMOLIN Jean Luc (Courlon sur Yonne)
Madame CARQUIN Frédérique (Gisy les Nobles)
Monsieur MICHAUT Gérard (Michery)
Madame GUERET Brigitte (Michery)
Madame HERVE BARRE Michèle (Michery)
Monsieur BOUCHER Michel (Michery)
Monsieur MARTIN Olivier (Serbonnes)
Madame JANOT Eve (Serbonnes)
Madame CHABERT-RALUY Anne-Paule (Sergines)
Monsieur BARDEAU Pierrick (Thorigny sur Oreuse)
Monsieur GLORIAN Philippe (Thorigny sur Oreuse)
Monsieur GOGLINS François (Villemanoche)
Monsieur PIÉTE Éric (Villeneuve la Guyard)
Monsieur BOURREAU Dominique (Villeneuve la Guyard)

« santé » :

Madame COQUILLE Martine (Champigny)
Madame RANGDET Christine (Courlon sur Yonne)
Madame RANGDET Elisa (Courlon sur Yonne)
Madame SIMARD Patricia (Michery)
Madame RABATE-NANNI Marianne (Michery)
Madame JANOT Eve (Serbonnes)
Monsieur FAURE Frédéric (Serbonnes)
Madame LEMETAYER Claudine (Sergines)
Madame CHABERT-RALUY Anne-Paule (Sergines)
Madame DELALLEAU Jocelyne (Villeblevin)
Madame GALANDRIN Patricia (Villeblevin)
Madame COUTOULY Laurie (Villeneuve la Guyard)
Madame SINEAU Dominique (Villeneuve la Guyard)

Pour copie certifiée conforme,

Le Secrétaire de Séance, Michel JOLY



Le Président, Thierry SPAHN

